

N°073-22

EXERCICE 2021 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE ACTIVITES NAUTIQUES

Extrait des délibérations du Comité Syndical Séance du 4 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix heures trente, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 28 mars 2022, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM.

Jean-Pascal ALBRAN, Michel BEAL, Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Gérard GRANGER, Fabienne GREBERT, Adrien GUILMAIN, Georges HIERSO, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Philippe MANDEREAU, Christian MARTINOD, Philippe MANDEREAU, Christian BORNIULE.

Philippe MONMONT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

MM.

Jacques DALEX, Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

MM.

Pierre BARRUCAND, Sébastien BRIAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M.

GUY DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES

Mme, M.

Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Mme, MM.

Roland LOMBARD, Colette BELLEMIN, Cédric VERNEY

FOLIO N°

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

Mme, M.

Jean-Yves MÂCHARD, Florence POZZO

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM.

François ASTORG, Franck BOGEY, Sandrine DALL'AGLIO, Gilles FRANCOIS, Pierre GEAY, Michel HAUET, Frédérique LARDET, Christina MALAPLATE, Benjamin MARIAS, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Eric PEUGNIEZ, Christophe PONCET, Sylvain STIHLE, Gilles VIVIANT, Philippe CHAPPET, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Serge FABBIAN, Yohann TRANCHANT, Martine VIBERT, Emmanuel GEORGES, Gérard LAMBERT

AVAIENT DONNE POUVOIR

Franck BOGEY à Christian MARTINOD
Gilles FRANCOIS à Guy DEMOLIS
Frédérique LARDET à Patrick LECONTE
Benjamin MARIAS à Fabienne GREBERT
Magali MUGNIER à Pierre BRUYERE
Gilles VIVIANT à Christian ROPHILLE
Julie MONTCOUQUIOL à Guy DEMOLIS
Serge FABBIAN à Roland LOMBARD
Yohann TRANCHANT à Roland LOMBARD
Martine VIBERT à Cédric VERNEY
Emmanuel GEORGES à Jean-Yves MÂCHARD

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

EXERCICE 2021 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE ACTIVITES NAUTIQUES

Exposé du Président,

Le Président donne connaissance des recettes et des dépenses ordonnancées au cours de l'exercice 2021, dont les montants exprimés en euros sont en concordance avec le compte de gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable, et indique les montants des restes à réaliser au 31 décembre 2021 :

| | Section de fonctionnement | | Section d'investissement | | |
|--------------------------------|--|-----------------|--|-----------------|---------------------------|
| | Budget prévisionnel annuel € HT | Réalisé € HT | Budget prévisionnel annuel € HT | Réalisé € HT | Restes à réaliser € HT |
| Opérations de l'exercice | | | | | |
| Recettes réalisables | 348 579,52 | 282 545,21 | 168 520,00 | 168 467,53 | 0,00 |
| Résultats N-1 à reporter | 44 348,88 | 44 348,88 | 112 328,16 | 112 328,16 | |
| Autofinancement | | | 0,00 | | |
| Recettes totales | 392 928,40 | 326 894,09 | 280 848,16 | 280 795,69 | 0,00 |
| Dépenses réalisables | 392 928,40 | 313 722,41 | 280 848,16 | 150 309,04 | 9813,79 |
| Résultats N-1 à reporter | | 0,00 | | 0,00 | |
| Autofinancement | 0,00 | | | | |
| Dépenses totales | 392 928,40 | 313 722,41 | 280 848,16 | 150 309,04 | 9 813,79 |
| Résultat opérations de l'année | | -31 177,20 | | 18 158,49 | -9 813 <i>.</i> 79 |
| Résultat N-1 reporté | | 44 348,88 | | 112 328,16 | 0,00 |
| Résultat cumulé au 31.12.N | | 13 171,68 | | 130 486,65 | -9 813,79 |

Le Président précise également que ce compte administratif sera le dernier du budget annexe Activités Nautiques, conformément à la délibération prise par le Comité le 18 octobre 2021. En effet, suite à la remarque de la Chambre Régionale des Comptes, dans le cadre de son dernier contrôle, les missions portées par ce budget sont reprises sur le budget Principal à compter du 1er janvier 2022 : elles s'intègrent au même domaine de compétences (l'aménagement du lac) et sont portées financièrement par les mêmes EPCI adhérents du tour du lac.

Il s'agit donc ici de valider les résultats de clôture du budget annexe.

M. LECONTE, Vice-Président, est alors élu président de séance pour l'approbation du compte administratif. Le Président quitte la salle.

Le Comité Syndical, après avis favorable de la Commission des Finances du 21 mars 2022 :

- √ VU le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021,
- ✓ VU les pièces justificatives apportées à l'appui des opérations décrites au Compte Administratif.
- ✓ APRES avoir arrêté le compte de gestion rendu par le Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2021,
- ✓ CONSIDERANT que le Président du SILA a normalement administré les finances du SILA pendant l'exercice 2021, en ordonnançant le recouvrement de toutes les créances et en ne mandatant que les dépenses justifiées et utiles à son bon fonctionnement,

FOLIO N°

est invité à approuver le Compte Administratif du budget annexe Activités Nautiques de l'exercice 2021 rendu par le Président, ainsi que les restes à réaliser.

- A D O P T É - à l'unanimité

Acte reçu à la Préfecture

-7 AVR. 2022

-7 AVR. 2022

Exécutoire le

La Président, Pierre BRUYERE Pour extrait compar délègation,

Pascale ARADIE Directeur Géneral Adjoint des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.